

PLQ PARCELLES 10175, 10175, CHEMIN LULLIN À TROINEX

SÉANCE DE CONCERTATION, 16.05.2017, 19H

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Organisateurs :

Office de l'urbanisme – Mme Anne Vuichard (AV), M. Mounir Boulmerka (MB)
Commune de Troinex – M. Guy Lavorel (GL)
acau architecture sa – Darius Golchan (DG) et Grégor Nemitz (GN)
Face-à-Face atelier d'architecture - Stéphane Nydegger (SN)

Lieu : salle des fêtes de Troinex

Durée de la séance : 2h

Invitations envoyées : 85 foyers invités

Nombre de participants : 17 personnes

PLAN DES CONTRAINTES

MB accueille les participants.

DG présente la démarche en cours. DG donne l'objectif de la séance : la validation par les riverains du plan des contraintes. Une fois validé, DG s'engage à ce que le projet respecte les contraintes retenues.

DG fait une présentation PowerPoint de la réflexion et des discussions qui ont permis de faire émerger les contraintes présentées dans le plan (présentation en annexe II)

Les 9 points du règlement sont présentés, puis discutés individuellement.

1. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN LULLIN EN ZONE DE RENCONTRE

Une majorité de participants ne souhaitent pas que la zone de rencontre soit considérée comme une demande émanant des riverains. Ils ne voient pour le moment pas l'intérêt d'un tel aménagement. Plusieurs participants s'expriment dans le sens du maintien du *statu quo*.

acau architecture sa

Certains riverains évoquent la nécessité que les résidents du premier front aient un accès facilité au stationnement souterrain afin de limiter la dépose-minute sur le chemin Lullin.

La Commune se positionne en faveur d'une zone de rencontre et rappelle la difficulté de gérer le stationnement ventouse sans places clairement marquées au sol.

AV rappelle que les futurs habitants ne sont pas présents pour exprimer leurs attentes par rapport à cette thématique.

> Point retiré du plan des contraintes à la demande des riverains.

2. CONSTITUTION D'UN FRONT DE RUE, ACCÈS AUX LOGEMENTS DEPUIS LA RUE.

> Point validé

3. GABARITS PROGRESSIFS QUI CONSERVENT UNE ÉCHELLE ANALOGUE POUR TOUS LES BÂTIMENTS DE LA RUE.

Les riverains comprennent et apprécient le transfert de densité sur l'arrière de la parcelle afin de maintenir des gabarits analogue sur le 1^{er} front.

> Point validé

4. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PAYSAGER ACCESSIBLE À TOUS.

Les riverains sont favorables à ce type d'aménagements.

> Point validé

5. ESPACE PUBLIC PARTAGÉ OUVERT AU QUARTIER, ACCÈS À DES ÉQUIPEMENTS DE QUARTIER.

Plusieurs participants demandent que le type d'activité présente sur la place soit évalué en regard du potentiel de nuisance de transit et de stationnement sur le chemin Lullin.

La Commune mentionne qu'elle n'a pour le moment pas d'intérêt à créer des équipements à cet endroit. Un projet de crèche est en cours d'étude sur un autre site.

DG précise que la taille des équipements sera limitée.

> Point validé

6. RETRAIT DES BÂTIMENTS EN FOND DE PARCELLE, CONSERVATION DE LA VUE SUR LE SALÈVE.

> Point validé

7. CHEMINEMENTS PIÉTONS ET PASSERELLE ACCESSIBLES À TOUS.

> Point validé

8. ACCÈS DU TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ DEPUIS LA ROUTE DE MOILLEBIN MOYENNANT DÉROGATIONS À LA LOI SUR LES EAUX (L 2 05) ET À LA LOI SUR LES FORÊTS (M 5 10)

DG précise qu'il est favorable, au même titre que la Commune, à un accès via la route de Moillebin. Il rappelle qu'il s'agit d'aménagements importants que les auteurs du projet sont prêts à consentir. Cette double dérogation fera l'objet d'une pesée d'intérêts et d'un arbitrage interne à l'État. Il n'est pour le moment pas possible de préjuger du résultat.

AV précise qu'en cas de non-délivrance des dérogations, les résidents auront la possibilité s'opposer par les voies de recours habituelles (enquête publique / opposition du PLQ et des autorisations de construire).

Les résidents demandent que ce point soit placé en tête de liste.

> Point validé

9. REVITALISATION DE LA LISIÈRE DU CORDON BOISÉ ET DÉVELOPPEMENT D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS QUI SOUTIENNENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA FAUNE.

DG précise qu'il s'agit d'une compensation, dans le cas où l'accès routier au site se ferait à travers le nant de Sac et le cordon boisé.

> Point validé

CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES

Les riverains ne formulent pas de contraintes supplémentaires.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET

DG et SN présentent la maquette d'avant-projet. DG détaille de quelle manière les contraintes évoquées précédemment ont été intégrées à l'avant-projet.

L'avant-projet fait l'objet de commentaires favorables de la part des riverains.

DIVERS

Un participant demande à ce qu'un « inventaire » des riverains souhaitant louer une place dans le stationnement souterrain soit établi ultérieurement.

ANNEXE II – PLAN DES CONTRAINTES

PRINCIPES / CONVENTIONS

- ① Aménagement du chemin Lullin en zone de rencontre.
- ② Constitution d'un front de rue, accès aux logements depuis la rue.
- ③ Gabarits progressifs qui conservent une échelle analogue pour tous les bâtiments de la rue.
- ④ Aménagement d'un espace paysager accessible à tous.
- ⑤ Espace public partagé ouvert au quartier, accès à des équipements de quartier.
- ⑥ Retrait des bâtiments en fond de parcelle, conservation de la vue sur le Salève.
- ⑦ Cheminements piétons et passerelle accessibles à tous.
- ⑧ Accès du transport individuel motorisé depuis la route de Moillebin moyennant dérogations à la loi sur les eaux (L 2 05) et à la loi sur les forêts (M 5 10)
- ⑨ Revitalisation de la lisière du cordon boisé et développement d'aménagements paysagers qui soutiennent le développement de la biodiversité et de la faune.

acau architecture sa

TRONEX

Plan des contraintes concertées

Développement des parcelles 10175 et 10176

LEGENDE

-  espace ouvert partagé
-  espace de rencontre
-  premier front
-  second front
-  connexions piétonnes
-  accès transport individuel motorisé (TIM)
-  limites de construction
-  périmètre de projet

Feuille cadastrale N°: 7
Parcelle N°: 10175 et 10176

Echelle 1:500

Date: 06.03.2017
Date d'extraction du fond de plan: 28.06.2016
Dessin: GN+LT



acau architecture sa

